

TARIFS applicables à compter du 1^{er} janvier 2017

LOCAL / BIEN	LOCATION	Caution <i>Hors association de St Savin</i>	
		matériel	Nettoyage /tri
Salle des Fêtes	Association de St Savin ou intérêt communal : Gratuit Résident de St Savin (particulier/entreprises) : - 150€/jour - 250€ pour un Weekend Communes de la CDC : 250€ pour le weekend Autres résidents : 500€	2.000€	500€
Bibliothèque	Mise à disposition à l'association Lecture Evasion : Gratuit		
Tribunal	Association de St Savin ou intérêt communal : Gratuit		
Salle omnisport	Association de St Savin ou intérêt communal : Gratuit		
Salle multimédia	Association de St Savin ou intérêt communal : Gratuit Résident de St Savin (particulier/entreprises) : 150€/j Autres : 200€/jour.	1000€	
Salle d'exposition du centre culturel	Association de St Savin ou intérêt communal : Gratuit Résident de St Savin (particulier/entreprises) : 100€/jour Autres : 200€/jour	500€	250€
Salle de la Maison de Services au Public	Association de St Savin ou intérêt communal : Gratuit Autres : 100€/jour	500€	250€
Plaine des sports et installations	Association de St Savin ou intérêt communal : Gratuit		
Local « Motard »	Association de St Savin ou intérêt communal : Gratuit		
Chapiteaux communaux (5mX8m) ou (5Mx16m)	Associations de St Savin ou intérêt communal : 4 weekends gratuits / an Particulier de Saint-Savin : Aucune mise à disposition Communes de la CDC : Gratuit 1 weekend / an - 150€ pour le weekend <i>NB : 1 personne mise à disposition pour consignes de montage – Démontage assuré par le preneur</i>	1.500€	300€
Scène	Associations de St Savin ou intérêt communal & Communes de la CDC : 2 weekends gratuits / an	1000€	
Plateaux Bancs Chaises Tables Barrières Tréteaux	Associations de St Savin ou intérêt communal & Communes de la CDC : 4 weekends gratuits / an Résidents de St Savin : Mis à disposition d'un module Pour accueil de 24 personnes : 4 Tables pliantes – 24 places assises (bancs ou chaises) : Gratuit dans la limite d'une fois par an	500€	
Places et rues	SUR DEMANDE PREALABLE PAR COURRIER : Arrêté à établir. La mise à disposition de barrières ou de panneaux sera en conséquence du besoin. Pas de convention à prévoir		